



ANNEXE INSTRUCTIONS DE COURSE

HABITABLE 2025-2028

**NOVEMBRE A HYERES
COUPE NATIONALE SB20
COUPE NATIONALE NEPTUNE 6.25
08/11/2025 au 11/11/2025**

**Autorité Organisatrice COYCH
Grade 5A**

1. REGLES

La compétition sera régie par les règles telles que définies dans les Règles de Course à la voile.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

2.2 Des modifications à une instruction de course peuvent être faites sur l'eau selon de la procédure suivante : envoi du pavillon « L » avec un signal sonore long sur le bateau Comité, et publication sur le tableau officiel, groupe Whatsapp « Novembre à Hyères 2025 »

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

3.1 Avant la clôture des confirmations d'inscription, toutes les informations officielles seront publiées sur la page internet de Novembre à Hyères 2025

<https://www.coych.fr>

Après la clôture des confirmations d'inscriptions, toutes les informations officielles seront publiées sur le groupe whatsapp « Novembre à Hyères 2025 » qui sera le tableau officiel. Vous pouvez rejoindre le groupe en scannant le QR Code suivant :



3.2 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal VHF 77

3.3 Le secrétariat de course est situé au COYCH – Espace Nautique, les différentes demandes (contestation de classement, demande de changement d'équipage, déclaration d'abandon, proteste etc) se font par l'intermédiaire de formulaire PDF. Les liens sont communiqués sur le groupe Whatsapp « Novembre à Hyères 2025 »

4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

4.2 Les concurrents et les accompagnateurs doivent respecter les emplacements portuaires attribués par la Capitainerie du Port de Hyères

5. SIGNAUX FAITS À TERRE

5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé : façade Est de la Base Municipale. Chaque mouvement de pavillon est également diffusé sur le Whatsapp de la régate

5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de **45 minutes** après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1

Date et Heure		Nb de course
08/11/2025 – 14h00	1 ^{er} Signal d'avertissement séries à suivre	3 Courses
09/11/2025 – 11h00	1 ^{er} Signal d'avertissement séries à suivre	3 Courses
10/11/2025 – 11h00	1 ^{er} Signal d'avertissement séries à suivre	3 Courses
11/11/2025 – 10h30	1 ^{er} Signal d'avertissement séries à suivre	3 Courses

6.2 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après **14h30**.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont :

SB20 Pavillon SB20
Neptune Pavillon ROSE Neptune

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe ZONES DE COURSE**.

9. LES PARCOURS

- 9.1 Les parcours construits sont décrits en **annexe PARCOURS** en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée, ainsi que la longueur indicative des parcours.
- 9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera sur son tableau ;le numéro du parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.

10. MARQUES

- 10.1 Les marques **parcours construits Monotypes** sont :

Départ	Marques au vent 1 et 1a	a Marques sous le vent 2S et 2P	Changement de parcours	Arrivée
Bateau Viseur	Bouées cylindriques oranges	Bouées cylindriques oranges	Bouée cylindrique Verte	Bouée sphérique bleue

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **annexe ZONES DE COURSE**.

12. LE DÉPART

- 12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le mât arborant un pavillon orange sur le bateau viseur à l'extrémité bâbord
- 12.2 [DP] [NP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.
- 12.3 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF donné en IC 3.2. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 61.1(a)).
- 12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

- 13.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.
En cas de changement de la bouée au vent (N°1) la bouée N°1a ne sera pas remouillée. la prochaine marque à contourner sera la porte 2S-2P
- 13.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28).

14. L'ARRIVÉE

- 14.1 La ligne d'arrivée parcours construit sera entre un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée

15. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

- 15.1 Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITE

- 16.1 Les temps sont les suivants :

Parcours	Temps cible	Temps pour finir après le 1er
Parcours construits Monotype	45 minutes	15 minutes

- 16.2 Les bateaux ne finissant pas dans le temps imparti après le premier bateau ayant effectué le parcours (voir tableau précédent) et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A5.1 et A5.2)).
- 16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 61.1(a)).

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 45 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera publiée sur le tableau officiel d'information.
- 17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé : au Rez de Chaussée de l'Espace Nautique.
- 17.3 Des avis seront publiés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située au Rez de Chaussée de l'Espace Nautique. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

18. CLASSEMENT

- 18.1 Une course doit être validées pour valider la compétition.
- 18.2 Courses retirées
- (a) Quand moins de **trois** courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.
- (b) Quand quatre courses et plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

19. RÈGLES DE SÉCURITÉ

- 19.4 Utilisation du Bout dehors :
- Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.
- 19.5 Un bateau qui abandonne doit le signaler au comité de course aussitôt que possible
- 19.6 Canal VHF 77

21. CONTRÔLES DE JAUGE ET D'ÉQUIPEMENT

- 21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe, à l'avis de course et aux instructions de course.
- 21.2 [DP] Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés : flamme COYCH

23. ACCOMPAGNATEURS

- 23.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent être déclarés à l'organisation..

25. EMPLACEMENTS

[DP][NP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent à quai.

27. EQUIPEMENTS DE PLONGÉE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION

- 27.1 [DP] [NP] Leur utilisation sera liée à la réglementation locale (zone portuaire, etc.).

- 27.1 [DP] [NP] Les appareils de respiration sous-marine et les housses sous-marines de protection ou leur équivalent ne doivent pas être utilisés à proximité de quillards entre le signal préparatoire de la première course et la fin de la dernière course de l'épreuve.

28. PRIX

Des prix seront distribués aux trois de chaque série comptant au moins 5 participants.
Si nombre inférieur à 5, seul le 1^{er} sera récompensé

ARBITRES DÉSIGNÉS

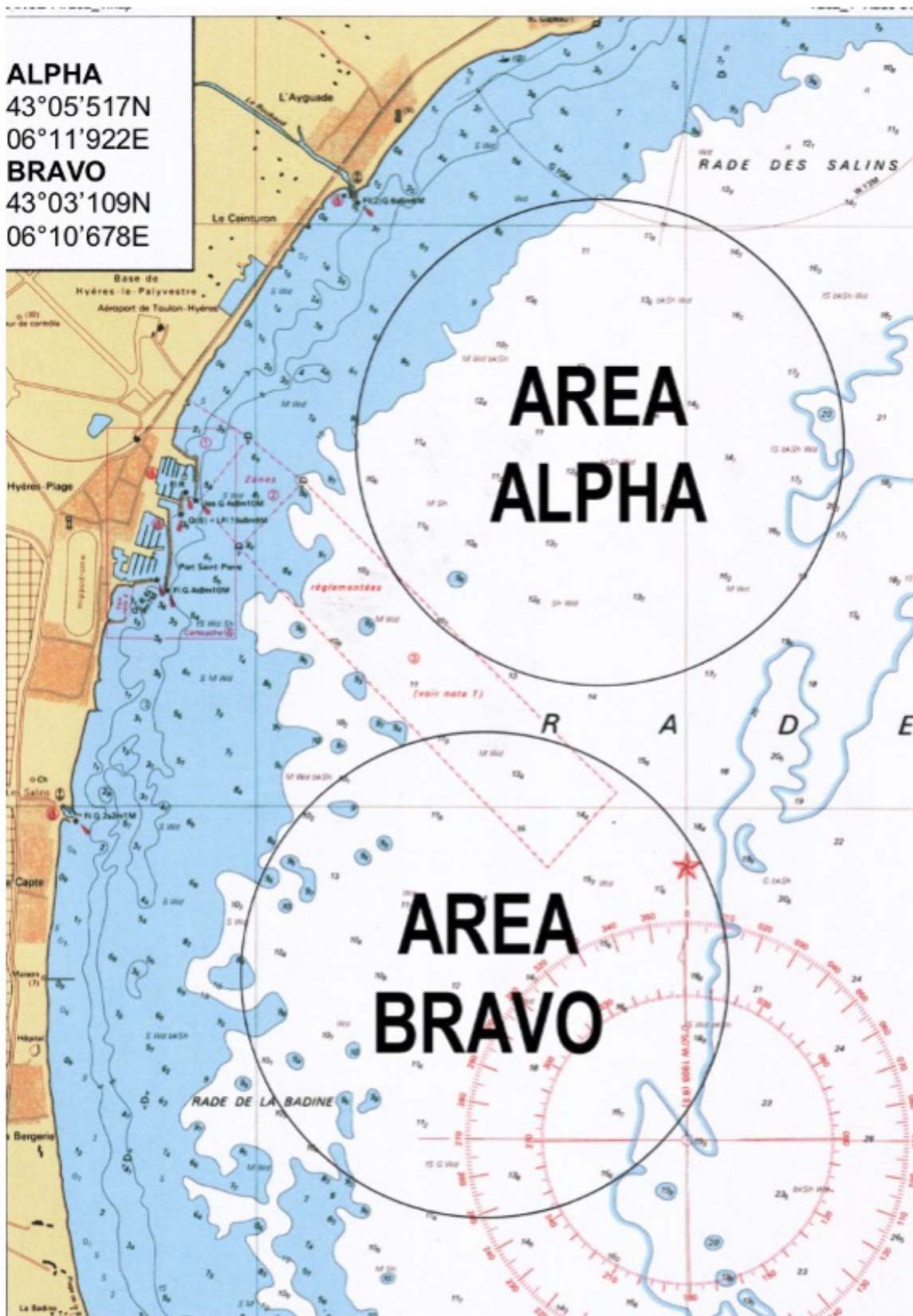
Président du comité de course :

Jean Diaz

Président du jury :

Abel Bellaguet

ANNEXE ZONES DE COURSE



ANNEXE PARCOURS

Parcours : Départ- 1- 1A- 2S-2P- 1-1A-2P – ARRIVEE

Changement bouée verte

